



Recours retard intempérie entreprise

Par **leonman**, le **16/05/2012** à **22:11**

Bonjour,

Je suis auto-entrepreneur et j'ai un chantier actuellement qui me soucis.

Je vous explique:

J'effectue des travaux pour une collectivité locale qui est gestionnaire d'activités de loisir.

J'ai commencé début avril et sur mon devis j'avais pour date de livraison le 01/07/12. Après demande du client, je lui ai validé par mail, de décaler la livraison au 11/05/12.

Après le temps qu'il a fait en isère depuis 1 mois je n'ai pas pu travailler tous les jours prévus. Du coup j'ai du retard et je pourrais livrer entre le 31/05 et le 05/06 je pense.

Voilà ma question:

Est-ce que mon client peut me demander des dommages et intérêts pour perte de chiffre d'affaire dû au retard du chantier?

Et quels recours a-t-il pour les indemnités de retard pour cause d'intempéries?

Voilà, merci par avance.

(n'hésitez pas si vous voulez d'autres infos)